

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET VALLEES DES LUYS
19 PLACE DE LA TECOUERE – 40 330 AMOU

☎ 05.58.89.00.50 📧 : contact@cc-luys.fr



DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES ECONOMIQUES

N° de dossier.....

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	
ADRESSE	
COMMUNE	
TELEPHONE	
ADRESSE MAIL	
Nom Prénom du contact	

SIEGE SOCIAL	
SITES DE PRODUCTION	
INSCRIPTION	<input type="checkbox"/> Chambre des métiers n° <input type="checkbox"/> Chambre du commerce et de l'industrie n° <input type="checkbox"/> Registre du commerce n°
NOMBRE DE SALARIES	A la date du dépôt de la demande..... Prévision d'embauche

Cocher les cases correspondantes

INTITULE DU PROJET	
TYPE DE PROJET	création <input type="checkbox"/> reprise <input type="checkbox"/> extension ou mises aux normes (supérieure à 20 000 €) <input type="checkbox"/>
DATE DE DEBUT DE L'OPERATION	
DATE DE FIN DE L'OPERATION	

NATURE DES AIDES	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE</u> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>L'acquisition de terrain bâti ;</i> <input type="checkbox"/> ❖ <i>La construction de bâtiments neufs ou extension ;</i> <input type="checkbox"/> <p><i>Les entreprises industrielles, les entreprises artisanales de production (section C de la nomenclature NAF), Les SCOP et des coopératives artisanales adresseront leur demande d'aides au Conseil Départemental des Landes, la Communauté de Communes lui ayant délégué la compétence.</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>AIDES AUX TRAVAUX</u> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>A la réalisation de travaux de mises aux normes de sécurité du travail des bâtiments liés à l'activité, lors d'une reprise ;</i> <input type="checkbox"/> ❖ <i>A la réalisation de travaux de réseaux et voirie privatifs autour des bâtiments.</i> <input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>AIDES A L'ACQUISITION DE MATERIEL PRODUCTIF</u> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>l'acquisition de biens d'équipements productifs</i> <input type="checkbox"/> ❖ <i>la modernisation de l'outil de production</i> <input type="checkbox"/> ❖ <i>l'acquisition de matériel roulant et informatique liés à l'activité seulement dans le cadre d'une création.</i> <input type="checkbox"/>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>MISE A DISPOSITION DE BIENS</u> <p>Dans la mesure où la Communauté de Communes dispose de réserves foncières, bâties ou non, elle peut proposer une mise à disposition de ce foncier dans le cadre d'un bail à construction, d'un bail commercial ou de tout autre bail plus adapté à l'activité concernée. Les rabais accordés sur le prix de la location pourront varier de 25 à 50 % par rapport au prix du marché.</p>

Cocher les cases correspondantes

A COMPLETER

DESCRIPTIF DU PROJET
ET PLANS



Plan de financement

DEPENSES	H -T	TTC	RECETTES	TTC
TOTAL				

A fournir

L'estimation des biens à acquérir et/ou les devis des travaux à effectuer



Les attestations d'embauche



Le bilan de l'année N-1 (pour les reprises et les extensions).



ATTESTATION

je soussigné

- atteste que l'opération faisant l'objet d'une demande de subvention n'a pas fait l'objet d'un début de commencement ou n'est pas achevée ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations du présent dossier ;
- atteste de la prochaine embauche en date du de.....salarié(s) en contrat

A

Date de dépôt de la demande

signature

Le plafond de l'aide est fixé à 10 000 euros par projet.

L'aide s'élève à :

- 10 % du montant de l'investissement pour les entreprises de moins de 5 salariés ;
- 12.5 % du montant de l'investissement pour les entreprises de 5 à 10 salariés ;
- 15 % du montant de l'investissement pour les entreprises de plus de 10 salariés ;

Néanmoins, si l'entreprise ne crée pas d'emploi, et dans la limite de l'enveloppe annuelle dédiée aux aides économiques, une aide réduite de moitié et plafonnée à 5 000 euros pourra lui être accordée, si toutes les autres conditions sont remplies.

Pour le versement de toute aide accordée, le bénéficiaire s'engage à fournir les factures acquittées et le certificat d'embauche.

Le bénéficiaire de l'aide s'engage à maintenir son activité sur le territoire pendant au moins 3 ans, sous peine de remboursement de l'aide.

A compléter par la Communauté de Communes

Dossier déposé à la Communauté de Communes le

Dossier présenté à la commission le.....

Dossier présenté au conseil communautaire le

Validé Refusé

Avis et commentaires

Paiement le